

MasterGlenium ACE 404

Superplastifiant (FM) pour béton; EN 934-2: T3.1/3.2

DOMAINE D'APPLICATION

- Travaux de bétonnage, en particulier par des températures basses (hiver)
- Béton à résistance initiale élevée
- Béton apparent
- Béton avec des brefs délais de décoffrage
- Zero Energy System (béton autocompactant pour l'industrie de la préfabrication)

ACTION

- Réduction de la quantité d'eau de gâchage pour une consistance équivalente
- Amélioration de l'ouvrabilité
- Amélioration de la résistance initiale et finale pour une consistance équivalente
- Rend le béton frais moins collant
- Amélioration de l'étanchéité à l'eau pour une consistance équivalente

PLAGE D'UTILISATION RECOMMANDÉE

0.5–1.5% par rapport à la teneur en ciment

ADJONCTION

L'efficacité de l'adjuvant est optimale à condition de l'ajouter immédiatement après l'adjonction de la première eau de gâchage (50–70 % de la quantité totale). Éviter de l'ajouter à un mélange sec. N'entreprendre le dosage final précis de l'eau de gâchage qu'après écoulement de $\frac{2}{3}$ de la phase de malaxage par voie humide afin d'éviter tout excédent éventuel d'eau dans le béton. Pour garantir une efficacité optimale de l'adjuvant, nous recommandons une phase minimale de malaxage par voie humide de 45–60 secondes en fonction du type de malaxeur.

REMARQUE

L'efficacité du produit est influencée par le dosage, la température, le type de ciment, la teneur en matières farineuses, la teneur en eau (rapport e/c), le mode de transport, etc.

COMBINAISONS POSSIBLES

Une combinaison judicieuse peut s'envisager avec les produits suivants:

- MasterAir 302/304/9020/9040 (entraîneurs d'air)
- MasterFinish DF 880 (Agent antibullage)
- MasterLife IC 100 (produit de cure interne)
- MasterLife SRA 848 (Agent réducteur de retrait)
- MasterMatrix SCC 2 (modificateur de viscosité)
- MasterRoc MS 610/660 (Poussière de silice/Poussière de silice sous forme de suspension)
- MasterSet AC 401FROST (antigel)
- MasterSet R 400LENT (retardateur de prise)
- Master X-Seed 100 (Accélérateur de durcissement)

MANIPULATION

Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Respecter impérativement les mesures de précaution usuelles pour la mise en œuvre de produits chimiques.

PREMIERS SECOURS

Après un contact cutané: laver abondamment avec de l'eau et du savon, puis rincer très soigneusement. Après un contact oculaire: rincer immédiatement à l'eau courante pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières bien ouvertes, puis consulter un ophtalmologue.

ECOLOGIE

Ne pas déverser dans la nappe souterraine, des eaux usées ou à l'égout, même en petite quantité. Label de qualité: le produit remplit les directives écologiques de l'Association suisse des fabricants d'adjuvants pour béton FSHBZ.

MESURES DE SÉCURITÉ

Pour de plus amples informations, prière de demander notre fiche de données de sécurité actuelle (MSDS) via info-as.ch@basf.com ou auprès de notre Customer Service Center à Holderbank, Tél. +41 (0)27 327 65 87.

CONSEIL

Pour un conseil, prière de prendre contact avec le conseiller technique responsable de votre région ou de nous téléphoner directement à Holderbank, Tél. +41 (0)27 327 65 87.

MasterGlenium ACE 404

Superplastifiant (FM) pour béton; EN 934-2: T3.1/3.2

Caracteristiques du produit	
Base chimique	solution aqueuse à base de polycarboxylates et d'additifs
Homogénéité	solution homogène, trouble ²⁾
Couleur	beige clair
Densité relative	1.06 ± 0.02 kg/dm ³
Extrait sec conventionnel	29.9 ± 1.5 %
Valeur du pH	5.5 ± 1.0
Teneur en chlorure soluble dans l'eau (Cl ⁻)	<0.10 % en masse ⁴⁾
Teneur en alcalins (équivalent Na ₂ O)	≤0.7 % en masse ⁶⁾
Viscosité à 20 °C (Brookfield)	<200 mPa s
Catégorie de pollution des eaux	WGK 1: faible risque pour les eaux
Logistique	
Durée de stockage	12 mois
Conditions de stockage	en emballage original, à une température de +5 °C à +30 °C à l'abri du gel et d'un rayonnement solaire direct
Elimination	code OMoD: 07 06 01

Remarques

²⁾ = Le produit peut présenter un léger dépôt dans le bord supérieur qui disparaîtra au brassage.

⁴⁾ = Lorsque la teneur en chlorure est inférieure ou égale à 0.10 % en masse, l'adjuvant peut être dit «sans chlorure».

⁶⁾ = Résultats analytiques sur demande



Remarque d'ordre juridique:

Les indications de cette fiche technique reposent sur l'état actuel des connaissances de BASF Suisse SA. La mise en œuvre du produit s'effectue sous la responsabilité exclusive du client; celle-ci sera adaptée à l'objet, à son affectation, aux particularités locales, aux données climatiques, ainsi qu'à d'autres influences extérieures. La responsabilité de la sélection

du produit incombe au client. Les recommandations s'écartant des indications de nos fiches techniques n'ont un caractère obligatoire qu'à la condition d'avoir été confirmées par écrit par notre siège social de Bâle. Nos conditions générales de vente sont partie intégrante de cette fiche technique. Etat: novembre 2017